

INFO COVID-19 no 84 : le port du masque médical est maintenant exigé en continu à l'intérieur dans les milieux de travail

Depuis le jeudi 8 avril, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) exige le port du masque médical en continu à l'intérieur dans les milieux de travail. Cette obligation s'applique partout au Québec en raison de la menace des variants de la COVID-19, hautement plus contagieux.

Par conséquent, le masque médical doit être porté en tout temps dans les bureaux partagés et les salles de réunion, même si la distanciation minimale de 2 mètres est respectée ou qu'il y a présence de barrières physiques. Dans les salles de pause et de repas, le masque doit être retiré seulement avant de commencer le repas et remis immédiatement après.

Les travailleurs peuvent retirer leur masque s'ils œuvrent seuls dans une pièce fermée (un bureau par exemple), mais doivent le remettre dès qu'une personne entre dans la pièce.

Lors d'un travail à l'extérieur, le port du masque médical demeure exigé si des interactions à moins de 2 mètres avec des collègues peuvent se produire. Il en est de même à l'intérieur des véhicules avec 2 passagers et plus.

Vous pouvez consulter le communiqué de la CNESST à ce sujet :

[Milieux de travail : Portez le masque médical en continu pour lutter contre la troisième vague](#)

Nous comptons sur votre bonne collaboration pour son application rigoureuse.

Page Internet dédiée aux employés

Pour rester informé, consultez le www.ville.levis.qc.ca/employes et rafraîchissez périodiquement cette page afin d'obtenir les informations actualisées.

Ligne téléphonique et courriel dédiés aux employés

Pour toute question ou tout commentaire, quant à la situation actuelle, composez le **418 835-8299** ou écrivez à infocovid19@ville.levis.qc.ca. Le service vous est offert 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Affichage

Nous demandons aux gestionnaires d'imprimer le présent PDF et de l'afficher dans les lieux de travail du personnel n'ayant pas accès à un poste informatique. Nous vous remercions de vos efforts communs, de votre engagement et de votre solidarité.